



**PROTECTION SOCIALE
BRETAGNE**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Syndicat CFDT Protection Sociale Bretagne

10 Boulevard du Portugal - CS 10811

35208 RENNES Cedex 2

Email : ps.bretagne@pste.cfdt.fr

Chers camarades,

Notre intervention sur le Rapport d'Activité portera principalement sur les ordonnances MACRON et le positionnement politique de la Confédération sur les réformes sociales. Ce positionnement porté par la Confédération au moment de la sortie des ordonnances ne nous convient pas.

A de nombreuses reprises, depuis septembre dernier, notre syndicat CFDT Protection Sociale Bretagne a eu l'occasion d'interpeller la Confédération sur les effets néfastes des ordonnances. A l'heure où les CSE commencent à se mettre en place, force est de constater que nos inquiétudes deviennent une réalité dans les entreprises.

Dans les grandes lignes, notre syndicat est particulièrement opposé à :

§ La possibilité de négocier sans syndicat dans les entreprises de moins de 50 salariés est un frein sans précédent au développement de la CFDT. D'une manière générale, nous y voyons un cheval de Troie

pour à terme, ne soyons pas dupe, supprimer la primauté du 1^{er} tour des élections professionnelles aux syndicats.

§ Notre syndicat est également opposé au fait que dans les entreprises de moins de 20 salariés, l'employeur a dorénavant la possibilité de proposer un accord dérogeant au code du travail ou à l'accord de branche qui devra être ratifié par 2/3 des salariés. Il est à craindre que dans les endroits où l'expression des salariés n'est pas organisée ; personne ne voudra s'opposer à son employeur. Et ce n'est pas de notre point de vue la création des CPRI (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles) qui changera quelque chose. D'ailleurs, avec ces ordonnances, nous les considérons quasiment mortes dans l'œuf. Mais, seul un bilan nous permettra de le vérifier.

§ Nous sommes aussi opposés à la création d'une instance unique obligatoire regroupant CE/DP et CHSCT. Il s'agit d'un recul important sur les conditions de travail dans les entreprises et ça nous est insupportable ! Pour mémoire, la loi Rebsamen donnait la possibilité de regrouper les instances à l'initiative des partenaires sociaux dans les entreprises de plus de 200 salariés, permettant ainsi un fonctionnement au plus près du terrain. La création d'une instance unique et obligatoire ne répond pas aux attentes de nos militants. Il est difficile de trouver de nouveaux candidats souhaitant s'investir dans un mandat aussi lourd. Par ailleurs, la limitation du nombre de mandats syndicaux à 3 successifs, comparaison inique entre représentants du personnel et élus politiques, va amener à la perte de compétences des équipes et à l'appauvrissement du

dialogue social. Bien que notre syndicat soit engagé dans une démarche de renouvellement permanente de nos militants, cette limite légale ne nous semble pas acceptable. Pour finir, l'absence des suppléants lors des instances plénières ne favorise pas la montée en expérience et en compétences des élus et, à notre sens, va déséquilibrer la représentation en faveur des employeurs. Sans compter que le nombre d'heures total de délégation est clairement à la baisse. Vous allez me dire, place à la négociation, il faut négocier. Mais les réalités de terrain sont toutes autres.

§ Enfin, le cofinancement des expertises est également un mauvais signal adressé aux organisations syndicales. Il renvoie l'image d'organisations syndicales faisant appel à cet outil uniquement par irresponsabilité ou volonté de déstabilisation de l'employeur ; c'est insupportable ! Sur le fond, c'est pénaliser la communauté, décrédibiliser les syndicats aux yeux des salariés et diminuer d'autant les moyens financiers du CSE.

Rentrons maintenant dans la stratégie confédérale.

D'une part, la flexi sécurité chère à la CFDT – Et dont la « Macronie » avait fait un argument de campagne – a pris un coup très sévère ! Plus personne ne peut nier que les ordonnances sont là pour flexibiliser le travail et in fine précariser les salariés. Le volet sécurité qui devait arriver avec les réformes de l'assurance chômage et de la formation professionnelle n'est pas non plus au rendez-vous. On n'est pas dans la flexi sécurité mais dans la flexi flexibilité !

D'autre part, sur la communication confédérale, nous jugeons malheureux les termes « occasions manquées » et « déception » qui ont été employés au lendemain de la sortie des ordonnances. Les militants de notre syndicat sont mécontents et clairement opposés aux contenus déséquilibrés des ordonnances. Beaucoup n'y voient même aucune plus-value.

Force est de constater que la tactique visant à organiser un lobbying pour peser sur les ordonnances n'a pas aboutie.

La société change et la CFDT l'a bien compris.

Une Cfdt à l'écoute du monde,

Une Cfdt proche de ses militants,

Une Cfdt innovante notamment avec l'enquête grand format "parlons travail",

Et bien sûr une CFDT force de propositions, dont le gouvernement ne s'est pas privé de reprendre des sujets portés par la CFDT comme le CPA (Compte Personnel d'Activité).

La Cfdt est devenu en 2017 la première Organisation Syndicale dans le secteur privé. Nous nous félicitons bien entendu de cette place et du fait que le réformisme, si cher à la CFDT prenne le devant de la scène. Cette première place nous oblige!

Depuis quelques mois, la communication de la CFDT est plus offensive, plus combative sur les réformes sociales mais aussi sur le positionnement qui crée le particularisme de la CFDT, à savoir la défense de

l'intérêt général. Cette inflexion politique nous va bien, pour ne pas dire très bien.

C'est cette ligne politique sans concession avec les politiques en place quels qu'ils soient que nous attendons de notre Confédération dans les quatre années à venir.

Merci pour votre écoute!